

Anticipez le prélèvement à la source (PAS)

Durée : 07 heures

1 journée

Les Prérequis/Participants

Toute personne du service paye, chargée de la mise en place du prélèvement à la source et/ou amenée à répondre aux questions des salariés sur le prélèvement à la source

Notre Choix Pédagogique & conditions de validation

- Présenter les concepts, outils et techniques du PAS
- Examiner des cas concrets rencontrés sur le terrain
- Exercices pratiques d'entraînement
- Remise d'un support mémo
- **Evaluation quantitative et qualitative en fin de formation effectuée par les participants**
- Délivrance d'une attestation de stage

L'intervenant : NB

Formatrice, Consultante experte en techniques de Rémunérations

L'Organisation :

Voir rubrique
vosre calendrier

Coût par participant :

380,00 € H.T.

Renseignements, inscriptions & Ingénierie Pédagogique

Françoise CAZALS

LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Comprendre le fonctionnement du prélèvement à la source et ses problématiques de mise en place,
- Etre capable de répondre aux principales questions des salariés

CONTENU DU PROGRAMME :

- **La réforme : enjeux et calendrier de mise en œuvre**
- **La collecte du taux par l'employeur**
 - ✓ Les différentes modalités de collecte
 - ✓ De quel taux parle-t-on ?
- **Le calcul du net imposable et de l'assiette du prélèvement à la source**
 - ✓ Sécuriser le net imposable :
 - connaître ses composantes
 - savoir le contrôler
 - ✓ Les points de vigilance en cas d'assiette du prélèvement à la source différente du net imposable
- **Le prélèvement à la source et le bulletin de salaire**
 - ✓ Les nouvelles rubriques
- **Déclarer et reverser la retenue à la source**
 - ✓ Planning
 - ✓ Modalités pratiques : la DSN et ses nouvelles rubriques
 - ✓ Le versement du précompte
 - ✓ Les sanctions en cas de manquements de l'employeur
- **La phase de préfiguration**
- **Faire face aux situations particulières de ses salariés**
 - ✓ Le cas du salarié nouvellement embauché pour lequel l'entreprise n'a encore pas connaissance du taux
 - ✓ Le cas du salarié qui va demander la révision de son taux en cours d'année
 - ✓ Le cas du salarié qui ne souhaite pas que son employeur connaisse le taux réel
 - ✓ Le cas des salariés qui bénéficient de régime fiscal de faveur... etc...
- **Les problématiques liées à la protection des données**